



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des établissements

**Département de l'organisation
scolaire**

Affaire suivie par
Julien VASSEUR
Téléphone
01 57 02 64 97
Fax
01 57 02 65 15
Mél
ce.dos@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 16 septembre 2016

La rectrice de l'académie de Créteil

à

-Mesdames et Messieurs les proviseurs
de lycées

-Madame et Messieurs les directeurs d'EREA

-Mesdames et Messieurs les principaux
de collèges

s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
d'académie - directeurs académiques
des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne

-Monsieur le chef du service académique
d'information et d'orientation

-Mesdames et Messieurs les IA-IPR

-Mesdames et Messieurs les IEN ET-EG

Circulaire n° 2016-092

Objet : Préparation de la rentrée 2017 – Postes spécifiques ministériels

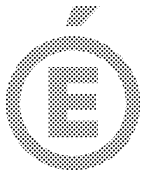
Pièces jointes : 4 annexes

Afin de préparer les opérations du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation et de documentation, une attention particulière est portée aux postes dits « spécifiques », dont la liste exhaustive est rappelée en annexe I.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2017, vous voudrez bien transmettre par *courrier électronique* (ce.dos@ac-creteil.fr), vos propositions d'évolution de postes (création, suppression ou modification) concernant **tous les types d'établissements** (y compris les collèges), au plus tard le 19 octobre 2016, **délai de rigueur** à la division des établissements, département de l'organisation scolaire du rectorat (DOS).

Ces demandes doivent être exclusivement formulées sur le document type présenté en annexe 4.

L'ensemble des demandes entrant dans le champ d'application des postes spécifiques nationaux fera l'objet d'un examen par les corps d'inspection. Compte tenu du nombre de postes spécifiques nationaux restés vacants – près de 55 - lors des opérations du mouvement spécifique national 2016, j'appelle votre attention sur la réelle spécificité que doit revêtir votre demande.



2

Cette campagne doit également vous permettre, en lien avec les corps d'inspection, d'établir la liste exhaustive des postes spécifiques nécessaires à chaque établissement et des personnels qui y sont affectés afin d'éviter toute difficulté ultérieure.

Les postes relevant de cette procédure sont consultables à l'adresse suivante : (sélectionner la pastille « Spécifiques nationaux ») :

http://dsgp.in.ac-creteil.fr/choix_spenataca.php

Je vous remercie par avance de votre concours qui vise à permettre d'améliorer l'adéquation entre les qualifications des personnels et les exigences liées aux postes.

Pour le Recteur et par délégation
le secrétaire général

Thierry LEDROIT